

Donation : comment aider ses descendants tout en préparant sa succession

Les répercussions économiques de la crise sanitaire ont redonné de l'élan à l'aide intergénérationnelle. En la matière, la donation est un outil de choix, qui permet également de bien préparer une succession : quelques principes aident à rendre cette opération efficace et sûre pour l'épargnant.

La crise sanitaire et ses répercussions économiques, en particulier sur les plus jeunes générations, repose de manière concrète la question de l'aide intergénérationnelle. Jean-Hervé Lorenzi, fondateur du Cercle des Économistes et auteur de l'essai *La question intergénérationnelle*, plaide notamment pour une réforme des retraites plus ambitieuse, un revenu minimum garanti pour les jeunes, une « liquéfaction » du patrimoine immobilier permettant aux nouvelles générations d'accéder plus facilement à la propriété¹ ...

Parmi ces solutions, l'aide intergénérationnelle peut déjà se concrétiser au niveau individuel, au moyen notamment de la donation.

Aider ses proches et anticiper sa succession

Pourquoi passer par la donation ? Me Murielle Cahen, avocate, résume ainsi le principe de cette stratégie de transmission :

« Grâce à la donation aux enfants héritiers, vous aidez financièrement vos enfants, petits-enfants, conjoint, frère, nièce... Par ailleurs, vous préparez activement [votre] succession. En effet, par défaut, le patrimoine d'une personne décédée est transmis aux héritiers selon des règles légales, et des frais s'appliquent qui peuvent transformer la succession en cauchemar pour les ayants droit. »

La transmission d'un patrimoine peut coûter cher. La donation, en plus de représenter une aide ponctuelle, permet également d'épargner frais et conflits aux héritiers du donateur : « *grâce au jeu des donations successives et des abattements fiscaux,* » continue Me Cahen, *« il est possible de transmettre tout son patrimoine en totale exonération d'impôt. Par ailleurs, le partage d'une succession, même en présence d'un testament, peut être source de litiges entre les héritiers. Les donations vous permettent de limiter ces difficultés. »*

Le champ d'application est vaste. Sommes liquides bien entendu, mais aussi logement, entreprise, objets d'art... La donation peut prendre de nombreuses formes et présente des avantages considérables en termes de fiscalité : jusqu'à 100 000 € d'exonération de droits par donataire et par donateur, des avantages qui se renouvellent tous les 15 ans...

À condition d'être bien conseillé en amont et de faire valider les démarches devant notaire, la donation représente ainsi une solution d'aide intergénérationnelle extrêmement souple.

L'assurance-vie intergénérationnelle, méconnue et sous-utilisée

Il existe également une solution intéressante qui reste relativement mal connue du côté des épargnants : l'assurance-vie intergénérationnelle. Elle permet aux grands-parents de mettre en place une donation sous la forme d'un contrat d'assurance-vie, qui sera accessible aux petits-enfants concernés à date fixe, par exemple à leur majorité. (Il est à noter toutefois que les sommes doivent être obligatoirement débloquées au 25^{ème} anniversaire, au plus tard).

Quelques points à surveiller

Il faut cependant rester vigilant sur un certain nombre de conditions. Une donation doit se préparer en tenant compte de tous les facteurs : part du patrimoine que souhaite donner la personne, choix entre une donation-partage ou une donation simple, respect de la réserve héréditaire, mais aussi conséquences potentielles au moment de la succession.

Selon Me Nathalie Couzigou-Suhas, notaire et intervenante au Club du Droit sur BFM Business, c'est en effet là que la plupart des difficultés et des litiges surgissent. « *Il convient de faire attention aux recours sur succession, toujours possibles, et qui peuvent affecter les sommes perçues par les donataires,* » avertit-elle. « *Par ailleurs, il faut être vigilant sur certaines situations spécifiques : si l'on souhaite par exemple protéger un enfant vulnérable qui n'a pas de descendants, il faut faire en sorte que ce qu'on lui a donné revienne plus tard à ses frères et sœurs. »*

Une fois encore, le rôle du conseiller en patrimoine est crucial pour bien préparer cette démarche, et chaque étape doit ensuite être validée devant notaire.

Par ailleurs, il faut souligner à nouveau que la donation doit avant tout être envisagée comme un moyen de venir en aide à ses proches et de préparer sa succession : les abattements et exonérations ne peuvent être la seule motivation – sous peine de risquer redressements et frais après le décès du donateur.

« Les gestionnaires de patrimoine le disent souvent : l'aspect fiscal ne doit être que la cerise sur le gâteau, » précise Me Couzigou-Suhas.

Quand l'aide intergénérationnelle va dans l'autre sens

Mais puisqu'on parle de solidarité intergénérationnelle, peut-on imaginer qu'elle se fasse dans l'autre sens – et que des enfants aident leurs parents en cas de retraite insuffisante, de dépendance, de problèmes de santé... ?

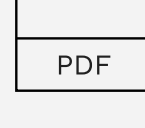
C'est possible, bien que de manière plus détournée qu'une simple donation. Une fois encore, il faut veiller à la succession. Dans ce cas de figure, la donation risque de se retourner contre le donateur, qui se retrouve contraint, au décès de son donataire, de payer des droits sur les sommes qu'il a lui-même versées à l'origine.

Plusieurs pistes sont toutefois possibles, notamment en aménageant la donation en amont. Comme l'explique Me Cahen, « *des parents qui donnent leur maison à leurs enfants peuvent en conserver l'usufruit, sous la forme d'un viager par exemple. Les donataires peuvent également envisager de verser une rente à leurs parents en contrepartie d'une donation. Là aussi, le notaire vous sera d'une grande aide pour savoir quelle disposition prendre et dans quelle mesure cela est possible et avantageux. »*

Enfin, selon Me Couzigou-Suhas, on peut envisager de transformer la donation en prêt. Par exemple : un enfant peut décider de prêter 100 000 €, à sa mère isolée, et la somme sera alors remboursée au décès de la personne, ou bien si celle-ci décide de vendre un bien immobilier.

Des parents aux enfants ou inversement, en matière d'aide intergénérationnelle, la donation reste décidément un outil incontournable. Pour profiter au mieux de sa souplesse et de ses avantages fiscaux et successoraux, cependant, il est essentiel de la préparer soigneusement : un conseil patrimonial individualisé est donc indispensable pour éviter écueils et erreurs coûteuses.

¹ <https://www.lopinion.fr/economie/pour-aider-les-jeunes-jean-herve-lorenzi-propose-de-transformer-le-patrimoine-immobilier-en-revenus>



TÉLÉCHARGER L'ARTICLE

AIDE INTERGÉNÉRATIONNELLE

ASSURANCE-VIE

ASSURANCE-VIE INTERGÉNÉRATIONNELLE

DONATION